



## Location saisonnière et visiteurs extérieurs

Par **rose de porcelaine**, le **08/07/2015** à **21:28**

Bonjour,

Je demeure en Martinique. Je loue un petit appartement en rez de jardin dans une maison occupée par moi même.

Nous sommes au calme en campagne sans vis à vis.

J'ai établi un contrat pour une personne demeurant en métropole mais ayant sa famille en Martinique., et ce pour 2 mois comme indiqué sur le contrat et pour 3 personnes maxi.

Arguant du fait que nous sommes tranquilles et qu'elle ne veut pas louer de voiture, toute sa famille vient se reposer et passer des journées, donc va et vient perpétuel sur le parking de véhicules, bruit etc...

J'ai des chiens en chenil qui sont la pour garder et qui à chaque va et vient : aboient...c'est leur rôle

L'appartement est occupé en permanence par 5-6 personnes donc utilisation des meubles et divers pour 5-6 au lieu de 3, Même si j'ai fixé des consommations il y aura des nuisances car ici pas de fosses septiques nouvelle génération donc eau de vaisselle et de douche dans bac à graisse avec épanchement sur le terrain. Fosse en béton qu'il faut vidanger etc... Tout cela n'est pas la même utilisation pour des vacanciers à 2 qui partent le matin et reviennent le soir. Cette dame m'a suppliée de lui louer car elle avait besoin de repos....et m'a fait baisser le prix. Du coup je n'ai plus de calme, l'angoisse perpétuell des arrivées et départs... de savoir que dès leur départ j'aurais des nuisances à constater.

Ai je le droit de leur demander de limiter ces visites et peut être cela leur fera t il faire des pique nique sur les plages comme cela se fait au lieu de grande bouffes à la maison...!!!

Merci pour votre aide. Je perds courage car je n'aime pas être désagréable et surtout ne sais pas si un contrat prévu pour 3 peut recevoir 6 visites en occupation journalière....

merci encore